

Mai 2018

Danger sur les avancements de grade au CCAS !!!

Les organisations syndicales ont été conviées à une réunion début février 2018 pour prendre connaissance des mesures que l'administration s'apprête à prendre sur les avancements de grade. **L'administration n'a pas l'intention de remettre en cause les ratios à 100%...tout en les remettant en cause par sa volonté de définir de critères d'attribution.** L'administration a introduit le sujet en affirmant qu'il n'est pas possible financièrement de respecter ces ratios à 100%. L'administration cherche à impliquer les OS dans la définition de ces critères.

SUD a refusé d'entrer dans ce débat car l'administration est venue en réunion sans présenter de données objectives qui permettraient de comprendre que l'application du ratio à 100% ne serait pas possible.

Nous ne disposons d'aucune information sur l'évolution des traitements au CCAS (suite aux départs en retraite notamment, le recours à de nombreux contractuels et le changement d'échelon systématique au temps maximum). Les choix présentés par l'administration sont les suivants :

- soit avoir des titulaires qui coûtent de plus en plus chers et embaucher de plus en plus de contractuels sous qualifiés et mal payés et/ou faire appel à l'externalisation au privé.
- soit modérer l'avancement des titulaires pour pouvoir recruter des agents sous statuts.

Selon l'administration, on pourrait passer de 80% de titulaires à 50% si le premier choix devait être fait manière de nous culpabiliser.

Pour SUD, tous les agents sont méritants...et nous sommes bien les seuls à défendre ce point de vue devant l'administration. Les traitements sont bien en dessous de la valeur des services rendus par les agents en raison du blocage du point d'indice, de la refonte des grilles, de la mise en œuvre systématique du passage d'échelon au maximum.

L'application du ratio à 100% est le minimum que l'administration puisse faire pour reconnaître le travail et la valeur professionnelle des agents de la collectivité.

SUD n'a pas l'intention de participer à l'élaboration de cette stratégie. Nous savons que l'état crée des dispositions qui permettent de contourner le statut et d'embaucher de plus en plus de contractuels. Donc accepter un gel des carrières des agents n'est en aucun cas une garantie que le recrutement sous statut sera favorisé au niveau de la collectivité si l'on accepte le blocage des carrières. D'autre part, tout les agents sont confrontés au gel du point d'indice depuis 2010 (juste moins de 1,2% d'augmentation en 2017) et la seule perspective d'augmenter leur traitement reste l'avancement d'échelon et de grade, **nous ne voulons pas être associés en quoi que ce soit à cette politique d'appauvrissement, de non reconnaissance du service rendu et de la valeur professionnelle des agents.**

SUD ne se prononcera pas sur des critères d'attribution des avancements de grade qui permettront de toute façon des nominations à la tête du client et favoriseront le clientélisme.

Il est important de préciser ce qu'est le clientélisme. Il s'agit du recrutement à la tête du client avec souvent contournement du recrutement par concours. Lorsque l'agent est recruté le clientélisme consiste à faire progresser la carrière de l'agent en se prévalent de critères subjectifs. L'administration et parfois les organisations syndicales habillent leur poulain des plus belles qualités du monde en dévalorisant au passage la multitude de ceux qui verront passer le train de l'avancement.

Seul le combat pour une augmentation générale des traitements et la préservation du statut doit mobiliser nos forces.

Note Congés

L'administration a provoqué une réunion dont le seul but annoncé était d'explicitier certains points de la note des congés qui sert de référence pour les droits à congés des agents sur la collectivité.

Cette note n'est claire pour personne que ce soit pour les agents ou pour les directions de service. Elle donne lieu au quotidien à des différends d'interprétation souvent en défaveur des agents. La discussion a tourné court en raison de l'intervention de la Coordinatrice Personnes Agées qui a dépassé le cadre de la réunion en mettant sur le tapis une remise en cause du temps de repas de 30 mn inclus dans le temps de travail pour les agents qui travaillent le matin et quittent leur travail à 13h 30.

Visiblement, l'administration n'avait pas l'intention d'aborder ce sujet. Outre le fait que nous pensons que pour des raisons physiologiques manger vers 15h 00 de retour chez soi n'est pas bon pour la santé, le fait de manger avec les collègues permet de renforcer les collectifs de travail qui sont déjà mis à mal par des conditions de travail difficiles dans ces services.

Nous voyons à l'œuvre une visée strictement comptable, bureaucratique et déshumanisante qui n'étonnera personne de la part de la coordinatrice personnes âgées coutumière du fait.

Les services personnes âgées ont besoin de ressources pour palier aux problèmes quotidiens rencontrés au niveau des conditions de travail et de la prise en charge des personnes âgées et de rien d'autre. Quelle est l'utilité de cette coordination dans ce contexte?...On se le demande et ce n'est pas d'aujourd'hui...

En tout cas, la demande de SUD est que les interventions de cette coordination soient maîtrisées et ne soient surtout pas contre productives.

Aujourd'hui le dialogue est rompu entre l'administration et une partie des organisations syndicales. SUD a demandé expressément à l'administration d'organiser les réunions uniquement en présence des représentants syndicaux. Nous avons demandé également que l'objet des réunions soit plus explicite ce qui évitera des malentendus et des ruptures de communication.

Bulletin d'adhésion

J'adhère, je participe

NOM : PRENOM :
.....

GRADE : CATEGORIE :

Titulaire : OUI - NON

SECTION SYNDICALE : CCAS de Toulouse

Adresse personnelle :

SERVICE—établissement :

Tel personnel :

Tel professionnel :

Adresse Internet perso :

Adresse Internet prof :

Date et Signature:

A renvoyer à SUD CT31- CCAS 2 bis rue de Belfort-31000 Toulouse. Tel : 05 61 58 85 39

